

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 MARS 2015****Objet : TARIFICATION DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - CAUCHOIS - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - MARMILLON - MASCIOTRA - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VOISIN

*Intervention de M. Gilbert GROSSAT, Vice-président Secrétaire*

S'agissant de la **facturation des contrats d'apprentissage**, si la "Loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale" du 5 mars 2014 a rappelé le principe de gratuité de l'enregistrement des contrats d'apprentissage, des prestations complémentaires assurées en préparation de la signature ou en complément de l'acte formel d'enregistrement peuvent toutefois faire l'objet d'une facturation.

Aussi, en raison de la nécessaire mise en cohérence des pratiques locales, une harmonisation de ces prestations et de leurs tarifs sur l'ensemble de la Région est actuellement en cours. Sous réserve qu'elle ne soit pas imposée aux entreprises, il sera donc appliqué la tarification de prestations complémentaires à l'enregistrement des contrats d'apprentissage définie par la CCIR, à compter du 1er juin 2015.

Il vous est donc proposé de bien vouloir délibérer sur la tarification de prestations complémentaires à l'enregistrement des contrats d'apprentissage définie par la CCIR à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, approuve la tarification de prestations complémentaires à l'enregistrement des contrats d'apprentissage définie par la CCIR à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	34
- Nombre de Membres présents .....	21
- Nombre de voix pour .....	21
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT  
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY  
Président